

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 1^{er} septembre 2016 portant placement
en situation d'affectation temporaire**

NOR : INTJ1624148A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2^o) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 24 août 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Cédric Gervais (NIGEND : 186611 – NLS : 6549280 – NID : 9175020257) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2019 inclus, en qualité d'officier de liaison au sein de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives des services du Premier ministre à Paris.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 18, rue Vaneau, 75007 Paris.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} septembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
H. RENAUD